

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 7

Après les mots : « le gage immobilier », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 43 :

« , le mot : « elle » est remplacé par le mot : « il », et le mot : « la » est remplacé par le mot : « le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.